

**Communauté de Communes**  
**BUGEAT - SORNAC**  
**AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTÉ**

DCE - CCTP - Lot n° 02 MENUISERIES EXTÉRIEURES/INTÉRIEURES

Juillet 2013

Pierre Varieras : Architecte d.e.p.f.l. - Le Pont Tabourg - 19200 - Ussel

# MENUISERIES EXTÉRIEURES & INTÉRIEURES

## Menuiseries Extérieures

### Etendue des travaux - Réglementations - Normes

#### I - Etendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- \* Menuiseries intérieures bois
- \* Accessoires
- \* Menuiserie extérieure PVC

#### II - Documents de référence contractuels

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables dont notamment les suivants :

- DTU 31.1 : Charpentes et escaliers en bois ;
- DTU 36.1 : Menuiserie en bois ;
- DTU 59.1 : Peinturage ;
- directives UEATC applicables le cas échéant ;
- règles "Sécurité Incendie" ;
- normes françaises applicables aux ouvrages du présent lot, et plus particulièrement : NF P 20-310, P 20-315, P 20-320, NF P 23-300 à 307, NF P 23-501 et 502.

Au sujet des DTU / CCTG et normes, le cas échéant, visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "Clauses communes".

#### III - Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot, devront répondre aux conditions et prescriptions suivantes.

##### Nature et qualité des bois

Les bois employés devront toujours être du meilleur choix (classe A - B - C) dans les différentes catégories (visibles - peintes) et selon les essences, dans le cadre de la norme NFB50-001 : Bois - Nomenclature.

Les bois pour l'usinage devront être amenés aux états d'humidité.

Intérieurs : humidité inférieure ou égale à 14 %.

Tous les bois vus ne devront comporter aucune flache ni épaufure ni aucun autre défaut pouvant nuire à l'aspect des ouvrages finis.

La dissimulation des défauts par masticage est formellement proscrite.

##### Fers et aciers

Les aciers éventuellement employés pour précadres, renforts ou autres devront répondre aux conditions définies par les normes de qualité et les normes dimensionnelles en vigueur.

##### Quincaillerie - Serrures

Articles de quincaillerie : ils devront être de 1<sup>re</sup> qualité.

Serrures : elles devront répondre aux normes de qualité exigées par le label NF-SNFQ-1, dont elles devront porter l'estampille.

##### Profilés en PVC

Les profilés seront en PVC rigide extrudés modifié choc.

Ils seront obligatoirement de type à chambres multiples, en provenance de fabricants notoirement connus tels que *Trocal*, *Veka*, *Kommerling* ou équivalents, avec certification "de suivi et de marquage" du CSTB.

Les profilés comporteront le cas échéant, en fonction des dimensions de la menuiserie, des renforts en acier galvanisé.

### **Portes isoplanes**

Les vantaux isoplanes devront obligatoirement être titulaires du label CTB.

### **Joints**

Tous les joints employés devront être titulaires du label SNJF.

### **Spécifications et prescriptions techniques**

#### **- Dimensions des éléments constitutifs**

L'entrepreneur devra procéder au contrôle des sections et dimensions des éléments constitutifs indiqués ci-après au présent document, pour s'assurer qu'elles sont suffisantes, en fonction :

- des dimensions de l'ouvrage ;
- du type d'ouvrant ;
- du type de ferrage et de fixation ;
- de la position et de l'emplacement de l'ouvrage ;
- des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage ;
- de l'utilisation de l'ouvrage ;
- etc.

En cas d'insuffisances constatées, l'entrepreneur devra mettre en oeuvre des éléments de sections et dimensions supérieures, qu'il aura jugé nécessaires.

### **II - Protection des bois**

#### **Protection insecticide et fongicide**

Il n'est pas prévu de protection insecticide et fongicide des bois, sauf ceux dont la protection est obligatoire en vertu des clauses des articles correspondants du DTU.

Le cas échéant, cette protection devra être assurée selon l'un des procédés mentionnés à l'article correspondant du DTU.

#### **Couche d'impression**

Sauf spécifications contraires ci-après au présent document, le présent lot n'aura pas à appliquer de couche d'impression sur ses ouvrages.

Le menuisier aura uniquement à sa charge, le cas échéant, l'application d'une couche d'impression sur les parties assemblées des ouvrages non accessibles après coup.

Toutes les pièces de ferrage, sauf celles en métal traité ou non oxydable, devront être livrées munies d'une couche primaire de protection contre la corrosion.

### **III - Protection des ouvrages métalliques**

Selon spécifications ci-après au présent document, les éléments en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par :

- peinture : antirouille en résines époxy + poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5 ;
- métallisation : au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201 ;
- galvanisation : répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 g/m<sup>2</sup>.

### **IV - Tenue au feu**

Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.

Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais, ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aura à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.

#### **V - Règles d'exécution**

L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visées ci-avant.

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Sauf spécifications contraires ci-après pour les ouvrages vitrés, les vitrages simples ou multivitrages seront posés par parcloles.

Celles-ci doivent être spécialement étudiées en vue de faciliter leur mise en place et leur dépose. Elles doivent être fixées par vis inoxydables ou protégées contre l'oxydation, ou par clippage inoxydable.

Les parcloles seront toujours de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.

Les parties mobiles, vantaux, etc., des menuiseries devront se mouvoir sans difficultés et joindre entre elles ou avec les parties, dormants, etc. L'entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des couches de peinture devant être appliquées sur les menuiseries.

Pour la livraison des ouvrages (réception), l'entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manoeuvre de toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture parfaite de tous les ouvrants.

#### **VI - Eléments modèles**

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'oeuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle.

La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'oeuvre de l'élément modèle.

#### **VII - Pose et fixations**

Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :

- dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros oeuvre ;
- dans le cas de parements de gros oeuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements ;
- le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état ;
- en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'oeuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

#### **VIII - Habillages - Couvre-joints**

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.

Ces éléments seront toujours de même nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

## **IX - Protection et nettoyage des ouvrages finis**

### **Protection des ouvrages finis**

Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception.

Cette protection pourra être constituée, soit par des bandes adhésives, soit par un film plastique, soit par un vernis, soit par tout autre moyen efficace.

Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.

Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc., devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.

### **Nettoyage de mise en service**

Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot.

Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer :

- le nettoyage aux 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires ;
- le nettoyage et lavage parfait aux 2 faces des vitrages de toutes ses menuiseries, dans le cas où la vitrerie fait partie du présent lot ;
- l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages.

Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc.

## **X - Parements stratifiés, lamifiés, replaqués, etc.**

Les ouvrages en stratifié, lamifié, placages, etc., devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite ; les coupes, ajustages, joints, etc., devront être très soigneusement réalisés et proprement finis.

Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré.

Tous les parements revêtus en stratifié, lamifié, placage, devront être garantis par l'entrepreneur contre les déformations, si minimes soient-elles.

Il appartiendra donc à l'entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à cet effet lors de la fabrication, par le choix du matériau support et du type de colle conforme aux normes, par la mise en place de revêtements dits de contrebalancement, etc.

Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives, seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

## **XI - Accessoires de manoeuvre - Clefs - Combinaisons**

### **Accessoires de manoeuvre**

Le présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clefs et accessoires de manoeuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries, notamment :

- les clefs pour les serrures ;
- les clefs à carré pour les batteuses ; etc.

Nombre de clefs à fournir : pour toutes les serrures, il sera, sauf spécifications contraires ci-après, à fournir 3 clefs. L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clefs jusqu'à la réception des travaux.

### **Combinaisons de serrures**

C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures.

Dans ce but, l'entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage.

C'est également le menuisier intérieur qui a la charge de coordonner avec l'aide des différents entrepreneurs intéressés, les commandes des serrures fonctionnant sur passe.

## **XII - Recoupement des vantaux de portes en partie basse**

L'entrepreneur du présent lot doit tous les recoupements en partie basse de portes, à la demande des lots techniques concernés.

Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.

### **XIII - Articles de ferrage - Quincaillerie**

Tous les articles entrant dans le cadre du label devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ. Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement ;
- la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation ;
- les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la, ou les gâches correspondantes.

### **XIV - Etanchéité des menuiseries**

Les menuiseries extérieures devront, dans tous les cas, assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air, abstraction faite des entrées d'air des grilles de prise d'air.

L'entrepreneur devra donc prévoir et réaliser ses ouvrages en tenant compte de ces impératifs d'étanchéité, notamment aux vents violents, aux pluies fouettantes, à la neige pulvérulente, etc.

Les menuiseries devront toujours répondre à la classe d'étanchéité A-E-V définie ci-après.

**Zone 2, Situation b, H < 8 m**

- perméabilité à l'air : A\* 2
- étanchéité à l'eau : E\* 2
- résistance au vent : V\* 4

Cette étanchéité sera obtenue par :

- le choix judicieux de la forme des profils, des feuillures, des recouvrements, etc ;
- des pièces d'appui et des revers d'eau de profil adéquat ;
- des joints incorporés dans les éléments de la menuiserie ;
- la mise en place de joints d'étanchéité entre l'ouvrage de menuiserie et son support.

Dans certains cas, en fonction de la position de la menuiserie (orientation, hauteur du bâtiment, site exposé, etc.), l'entrepreneur aura à prévoir tous les dispositifs d'étanchéité complémentaires.

Dans le cas où des infiltrations seraient constatées, l'entrepreneur devra prévoir tous travaux nécessaires, tels que : fournitures et mise en place de joints complémentaires en matière plastique ou caoutchouc, joints métalliques à ressort, calfeutrements en produits pâteux, etc., nécessaires pour obtenir une étanchéité absolue.

## **Menuiseries Intérieures**

### **Etendue des travaux - Réglementations - Normes**

#### **I - Etendue des travaux**

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- \*Blocs Portes
- \*Agencement

#### **II - Documents de référence contractuels**

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables dont notamment les suivants :

- DTU 31.1 : Charpentes et escaliers en bois ;
- DTU 36.1 : Menuiserie en bois ;
- DTU 59.1 : Peinturage ;
- directives UEATC applicables le cas échéant ;
- règles "Sécurité Incendie" ;
- normes françaises applicables aux ouvrages du présent lot, et plus particulièrement : NF P 20-310, P 20-315, P 20-320, NF P 23-300 à 307, NF P 23-501 et 502.

Au sujet des DTU / CCTG et normes, le cas échéant, visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "Clauses communes".

### **III - Fournitures et matériaux**

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot, devront répondre aux conditions et prescriptions suivantes.

#### **Nature et qualité des bois**

Les bois employés devront toujours être du meilleur choix (classe A - B - C) dans les différentes catégories (visibles - peintes) et selon les essences, dans le cadre de la norme NFB50-001 : Bois - Nomenclature. Les bois pour l'usinage, devront être amenés aux états d'humidité. Intérieurs : humidité inférieure ou égale à 14 %.

Tous les bois vus ne devront comporter aucune flache ni épaufrure ni aucun autre défaut pouvant nuire à l'aspect des ouvrages finis.

La dissimulation des défauts par masticage est formellement proscrite.

#### **Fers et aciers**

Les aciers éventuellement employés pour précadres, renforts ou autres devront répondre aux conditions définies par les normes de qualité et les normes dimensionnelles en vigueur.

#### **Quincaillerie - Serrures**

Articles de quincaillerie : ils devront être de 1<sup>re</sup> qualité.

Serrures : elles devront répondre aux normes de qualité exigées par le label NF-SNFQ-1, dont elles devront porter l'estampille.

#### **Profilés en PVC**

Les profilés seront en PVC rigide extrudés modifié choc.

Ils seront obligatoirement de type à chambres multiples, en provenance de fabricants notoirement connus tels que *Trocal*, *Veka*, *Kommerling* ou équivalents, avec certification "de suivi et de marquage" du CSTB.

Les profilés comporteront le cas échéant, en fonction des dimensions de la menuiserie, des renforts en acier galvanisé.

#### **Portes isoplanes**

Les vantaux isoplanes devront obligatoirement être titulaires du label CTB.

#### **Joints**

Tous les joints employés devront être titulaires du label SNJF.

## **Spécifications et prescriptions techniques**

### **- Dimensions des éléments constitutifs**

L'entrepreneur devra procéder au contrôle des sections et dimensions des éléments constitutifs indiqués ci-après au présent document, pour s'assurer qu'elles sont suffisantes, en fonction :

- des dimensions de l'ouvrage ;
- du type d'ouvrant ;
- du type de ferrage et de fixation ;
- de la position et de l'emplacement de l'ouvrage ;
- des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage ;
- de l'utilisation de l'ouvrage ;
- etc.

En cas d'insuffisances constatées, l'entrepreneur devra mettre en oeuvre des éléments de sections et dimensions supérieures, qu'il aura jugé nécessaires.

## **II - Protection des bois**

### **Protection insecticide et fongicide**

Il n'est pas prévu de protection insecticide et fongicide des bois, sauf ceux dont la protection est obligatoire en vertu des clauses des articles correspondants du DTU.

Le cas échéant, cette protection devra être assurée selon l'un des procédés mentionnés à l'article correspondant du DTU.

### **Couche d'impression**

Sauf spécifications contraires ci-après au présent document, le présent lot n'aura pas à appliquer de couche d'impression sur ses ouvrages.

Le menuisier aura uniquement à sa charge, le cas échéant, l'application d'une couche d'impression sur les parties assemblées des ouvrages non accessibles après coup.

Toutes les pièces de ferrage, sauf celles en métal traité ou non oxydable, devront être livrées munies d'une couche primaire de protection contre la corrosion.

## **III - Protection des ouvrages métalliques**

Selon spécifications ci-après au présent document, les éléments en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par :

- peinture : antirouille en résines époxy + poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5 ;
- métallisation : au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201 ;
- galvanisation : répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 g/m<sup>2</sup>.

## **IV - Tenue au feu**

Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.



Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais, ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aura à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.

## **V - Règles d'exécution**

L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visées ci-avant.

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Sauf spécifications contraires ci-après pour les ouvrages vitrés, les vitrages simples ou multivitrages seront posés par parcloses.

Celles-ci doivent être spécialement étudiées en vue de faciliter leur mise en place et leur dépose. Elles doivent être fixées par vis inoxydables ou protégées contre l'oxydation, ou par clippage inoxydable.

Les parcloses seront toujours de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.

Les parties mobiles, vantaux, etc., des menuiseries devront se mouvoir sans difficultés et joindre entre elles ou avec les parties, dormants, etc. L'entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des couches de peinture devant être appliquées sur les menuiseries.

Pour la livraison des ouvrages (réception), l'entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manoeuvre de toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture parfaite de tous les ouvrants.

## **VI - Eléments modèles**

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'oeuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle.

La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'oeuvre de l'élément modèle.

## **VII - Pose et fixations**

Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :

- dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros oeuvre ;
- dans le cas de parements de gros oeuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements ;
- le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état ;
- en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

### **VIII - Habillages - Couvre-joints**

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.

Ces éléments seront toujours de même nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

### **IX - Protection et nettoyage des ouvrages finis**

#### **Protection des ouvrages finis**

Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception.

Cette protection pourra être constituée, soit par des bandes adhésives, soit par un film plastique, soit par un vernis, soit par tout autre moyen efficace.

Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.

Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc., devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.

#### **Nettoyage de mise en service**

Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot.

Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer :

- le nettoyage aux 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires ;
- le nettoyage et lavage parfait aux 2 faces des vitrages de toutes ses menuiseries, dans le cas où la vitrerie fait partie du présent lot ;
- l'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages.

Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc.

### **X - Parements stratifiés, lamifiés, replaqués, etc.**

Les ouvrages en stratifié, lamifié, placages, etc., devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite ; les coupes, ajustages, joints, etc., devront être très soigneusement réalisés et proprement finis. Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré.

Tous les parements revêtus en stratifié, lamifié, placage, devront être garantis par l'entrepreneur contre les déformations, si minimes soient-elles.

Il appartiendra donc à l'entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à cet effet lors de la fabrication, par le choix du matériau support et du type de colle conforme aux normes, par la mise en place de revêtements dits de contrebalancement, etc.

Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives, seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

## **XI - Accessoires de manoeuvre - Clefs - Combinaisons**

### **Accessoires de manoeuvre**

Le présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clefs et accessoires de manoeuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries, notamment :

- les clefs pour les serrures ;
- les clefs à carré pour les batteuses ;
- etc.

Nombre de clefs à fournir : pour toutes les serrures, il sera, sauf spécifications contraires ci-après, à fournir 3 clefs.

L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clefs jusqu'à la réception des travaux.

### **Combinaisons de serrures**

C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures.

Dans ce but, l'entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage.

C'est également le menuisier intérieur qui a la charge de coordonner avec l'aide des différents entrepreneurs intéressés, les commandes des serrures fonctionnant sur passe.

## **XII - Recouplement des vantaux de portes en partie basse**

L'entrepreneur du présent lot doit tous les recouplements en partie basse de portes, à la demande des lots techniques concernés.

Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.

## **XIII - Articles de ferrage - Quincaillerie**

Tous les articles entrant dans le cadre du label devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ. Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement ;
- la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation ;
- les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la, ou les gâches correspondantes.

## CHAPITRE II - Description des Travaux

### Lot n° 2 : Menuiseries extérieures intérieures bois

#### ~ MENUISERIES INTERIEURES BOIS ~

##### Article n° 11 - Porte 83/204 cm CF 1/2 H pré-peinte

Bloc porte 83/204 cm 1 vantail CF 1/2 H pré-peinte type POLYFEU des ETS POLYTECH ou techniquement équivalent comprenant :

- Vantail d'épaisseur 40 mm constituée d'une âme monocomposant en bois exotique massif et de parements en médium pré-peint.
- Huisserie en bois POLYWOOD exotique massif à feuillure compris paumelles et moulures d'habillage
  - A recouvrement des closions jusqu' à 110 mm d'épaisseur
  - En applique dans ébrasements de cloisons au-dela de 110 mm d'épaisseur
  - En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)
    - Serrure des ETS JPM série NUMIDIA ou techniquement équivalent pour :
- Bec de canne
- Bec de canne à condamnation
- Pène dormant et demi-tour avec clé
- Serrure pour carré technique

Serrure à définir par le maître d'ouvrage, l'architecte et l'entreprise lors d'une réunion de chantier.

- Garniture complète : Ensemble béquille et rosaces des ETS VACHETTE série BERCY ou techniquement équivalent.
- Butoir de porte des ETS VACHETTE typé Butée 3743 ou techniquement équivalent.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescription des fabricants, DTU et normes en vigueur.

**Localisation :** -

Formation étudiants

##### Article n° 12 - Porte 93/204 cm CF 1/2 H pré-peinte

Bloc porte 93/204 cm 1 vantail CF 1/2 H pré-peinte type POLYFEU des ETS POLYTECH ou techniquement équivalent comprenant :

- Vantail d'épaisseur 40 mm constituée d'une âme monocomposant en bois exotique massif et de parements en médium pré-peint.
- Huisserie en bois POLYWOOD exotique massif à feuillure compris paumelles et moulures d'habillage
  - A recouvrement des closions jusqu' à 110 mm d'épaisseur
  - En applique dans ébrasements de cloisons au-dela de 110 mm d'épaisseur
  - En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)
    - Serrure des ETS JPM série NUMIDIA ou techniquement équivalent pour :
- Bec de canne
- Bec de canne à condamnation
- Pène dormant et demi-tour avec clé
- Serrure pour carré technique

Serrure à définir par le maître d'ouvrage, l'architecte et l'entreprise lors d'une réunion de chantier.

- Garniture complète : Ensemble béquille et rosaces des ETS VACHETTE série BERCY ou techniquement équivalent.
- Butoir de porte des ETS VACHETTE typé Butée 3743 ou techniquement équivalent.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescription des fabricants, DTU et normes en vigueur.

**Localisation :** -

ADRES  
WC Handi  
Office  
Sas  
Accueil mutualisé  
Local de stérilisation  
Local déchet  
Cabinet infirmière MSA  
Stockage Matériel

**Article n° 13 - Porte 93/204 cm CF 1/2 H pré-peinte RA = 44 dB**

Bloc porte 93/204 cm 1 vantail CF 1/2 H pré-peinte type POLYPHONE des ETS POLYTECH ou techniquement équivalent comprenant :

- RA = 44 dB
- Vantail d'épaisseur 40 mm constituée d'une âme composite, d'un cadre en bois exotique massif et de parements en médium pré-peint et équipée d'un joint balai double lèvre.
- Huisserie en bois POLYWOOD, profil isophonique, équipée d'un joint d'étanchéité à l'air en bois exotique massif à feuillure compris 4 paumelles 130x86 et moulures d'habillage
  - A recouvrement des closions jusqu' à 110 mm d'épaisseur
  - En applique dans ébrasements de cloisons au-delà de 110 mm d'épaisseur
  - En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)
    - Serrure des ETS JPM série NUMIDIA ou techniquement équivalent pour :
      - Soit bec de canne
      - Soit bec de canne à condamnation
      - Soit pêne dormant et demi-tour avec clé
      - Soit serrure pour carré technique

Serrure à définir par le maître d'ouvrage, l'architecte et l'entreprise lors d'une réunion de chantier.

- Garniture complète : Ensemble béquille et rosaces des ETS VACHETTE série BERCY ou techniquement équivalent.
- Butoir de porte des ETS VACHETTE typé Butée 3743 ou techniquement équivalent.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescription des fabricants, DTU et normes en vigueur.

**Localisation :** -

Cabinet infirmière MSA  
Médecin  
Cabinet dentiste+Podologue  
Salle de soins

**Article n° 14 - Porte 2 vantaux 143/204 cm CF 1/2 H pré-peinte**

Bloc porte 1433/204 cm 2 vantaux CF 1/2 H pré-peinte type POLYFEU des ETS POLYTECH ou techniquement équivalent comprenant :

- Vantail d'épaisseur 40 mm constituée d'une âme monocomposant en bois exotique massif et de parements en médium pré-peint.

- Huisserie en bois POLYWOOD exotique massif à feuillure compris paumelles et moulures d'habillage

- A recouvrement des closions jusqu' à 110 mm d'épaisseur

- En applique dans ébrasements de cloisons au-delà de 110 mm d'épaisseur

- En applique dans ébrasements de murs (béton ou aggloméré)

- Serrure des ETS JPM série NUMIDIA ou techniquement équivalent pour :

- Bec de canne

- Bec de canne à condamnation

- Pêne dormant et demi-tour avec clé

- Serrure pour carré technique

Serrure à définir par le maître d'ouvrage, l'architecte et l'entreprise lors d'une réunion de chantier.

- Garniture complète : Ensemble béquille et rosaces des ETS VACHETTE série BERCY ou techniquement équivalent.

- Butoir de porte des ETS VACHETTE typé Butée 3743 ou techniquement équivalent.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescription des fabricants, DTU et normes en vigueur.

**Localisation :** Armoire informatique

#### **Article n° 15 - Chassis fixe vitré 1.20x0.40 m ht**

L'entreprise aura à sa charge la composition d' un chassis vitré 2.30/1.20 m ht comprenant :

Fourniture et pose de châssis fixe en bois exotique avec cadre dormant scellé par pattes dans cloison de distribution, vitrage simple en glace "STADIP PROTECT" sans teint de chez Saint Gobain ou équivalent et CF

1/2H, épaisseur suivant volumes, pose sous parecloses, moulures d'habillage, scellement et toutes sujétions.

**Localisation :** Formation étudiant

### **~ ACCESSOIRES ~**

#### **Article n° 21 - Ferme porte**

Fourniture et pose de ferme porte hydraulique à crémaillère et pignon. Corps en aluminium extrudé anodisé, à forte résistance anticorrosion. Réversible, pose normale ou inversée, tirant ou poussant, droite ou gauche. Fermeture par freinage hydraulique à liquide thermo-constant, double réglage frontal de la vitesse de fermeture et de l'à-coup final par 2 vis pointeau sans démontage de l'appareil, contrôle de fermeture à partir de 180 degré. Soupape de sécurité évitant la détérioration en cas de claquement violent.

**Localisation :** -

Accueil Mutualisé

Local déchet

WC Handi

Stockage matériel

Sas

#### **Article n° 22 - Plus value pour béquille double rallongée**

Fourniture et pose d'un ensemble monobloc ( béquille et rosaces) acier inoxydable, type hopital ou pour personnes handicapées comprenant :

- Diamètre béquille : 19 mm avec rosaces béquilles rondes solidaires des béquilles, munies d'un ressort de rappel.
- Fixation invisible des rosaces par vis à bois ou vis traversantes
- Montage des béquilles par vis pointeau sur carré cranté.
- Saillie béquille : 68 mm
- Longueur béquille : 320 mm
- Carré de 8 mm

Et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation : -**

Cabinet infirmière  
Sas  
Accueil mutualisé  
WC handi  
Salle de soin

**Article n° 23 - Organigramme**

L'entreprise aura sa charge la gestion et la coordination des canons européen sur organigramme composé :

- passe générale,
- passe partiel bureaux,
- passe partiel locaux médecine

Concernant les portes des lots et coordination de toutes les portes du projet

**Localisation :** Toutes les menuiseries intérieures

**Article n° 24 - Signalétique**

Fourniture et pose de plaques de porte signalétiques réalisées en aluminium naturel brossé. Pose vissée ou collée. Les plaques comporteront un texte avec pictogramme suivant localisation. Dimension de la plaque 62/200 mm.

**Localisation :** Toutes les pièces

**~ DIVERS ~**

**Article n° 31 - Porte de placard pliante 1.80 x 2.10 cm ht**

Fourniture et pose de façade de placard pliante type SOGAL BÂTIMENT ou similaire, fabriquées sur mesure de mur à mur et du sol au plafond, comprenant :

- 1 vantail constitués de panneaux de 10 mm d'épaisseur.
- Encadrés de profilés en aluminium.
- Panneaux de particules agglomérés selon normes AFNOR NF B54 100-54-110 DIN 68.761 68 763, CLASSES E1 et revêtus deux faces d'une finition mélaminé, dont décor face extérieure.
- Placard, dans le choix du fabricant.
- Le vantail comportera en parties basses des boîtiers formant consoles et assurant une liaison mécanique du chaînage entre profil vertical et traverse basse.
- Les boîtiers recevront un mécanisme rétractable, télescopique et amovible avec roulette montée en galet lisse, comportant un système d'anti-déraillement clipsé dans les rainures du rail bas.
- Le mécanisme de roulement permettra le réglage de l'aplomb et de la hauteur du vantail et sera interchangeable sans avoir à démonter la structure du vantail.
- Guidage dans le rail supérieur assuré par des brosses de la largeur du vantail, de part et

d'autre de la traverse haute.

- Rail bas comportant sur l'un de ses côtés un pan vertical dit d'arrêt de moquette.
- Rail haut comportant sur l'un de ses côtés un décrochement formant un joint creux avec

le plafond.

- Dimensions 1.80 x 2.10 cm.
- Et toutes sujétions.

**Localisation :** -

Placard infirmière MSA

#### **Article n° 32 - Rayonnage**

Fourniture et pose de rayonnage de placard en agglomérés mélaminé comprenant :

- Epaisseur 19 mm
- Tasseaux sapin scellés.
- Une étagère haute, toute longueur
- 3 séparations verticale Ht 1.60 m.
- 4 Etageres 0.80 x 1.00 m
- 2 zones penderies
- Et toutes sujétions.

**Localisation :** Placard infirmière MSA

#### **Article n° 33 - Trappe d'accès dans plancher bois**

L'entreprise aura à sa charge la réalisation de trappe d'accès dans plancher comprenant :

- Découpe du plancher
- Cadre métallique
- Fixation et scellement
- Isolation de la trappe

Et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation :** -

WC Handi  
Office  
Local de stérilisation  
Salle de soin

#### **Article n° 34 - Facade contreplaqué démontable**

L'entreprise aura à sa charge la réalisation d'une facade en contre-plaqué démontable comprenant :

- Contreplaqué épaisseur 12 mm
- Fixation
- coupes

Et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation :** -

Cabinet dentiste + podologue

#### **Article n° 35 - Raccord plinthe bois**

L'entreprise aura à sa charge le raccord de plinthe bois identique à l'existant comprenant plinthe bois, coupe, fixation et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation :** Logements



#### **Article n° 36 - Chevêtre + chapeau de toiture**

Les chevêtres seront pratiqués en passage de niveau ou en entourage de conduits ou de gaines techniques à l'aide de planches de sapin ou de pin sec de section appropriée sur la hauteur total du plancher découpé.

Le planches seront clouées et parfaitement solidaires de leur support.

L'entreprise aura à sa charge la pause de sortie de toiture comprenant :

- Dépose d'ardoise
- Sortie de toit avec tuyau et chapeau
- Sortie diamètre 100 mm pour ventilation.
- Etanchéité

Et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation :** Toiture

#### **~ MENUISERIES EXTERIEURES ~**

#### **Article n° 41 - Dépose menuiserie PVC 1.05x3.45 m ht**

L'entreprise aura à sa charge la dépose et la pose de l'ensemble vitré PVC 1.05x3.45 comprenant :

- Dépos de l'ensemble comprenant cadre, vantail et imposte.
- Evacuation de l'ensemble

Et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation :** Futur salle d'attente

#### **Article n° 42 - Ensemble vitré 1.05x3.45 m ht**

Fourniture et pose d'un ensemble PVC vitrée 105/345 cm comprenant :

- Porte 1 vantail 0.93x2.50 (passage utile) vitré ouvrants à la française côté extérieur
- Imposte 1.05x0.95 m ht identique à l'existant
- Vitrage de type double isolant à peu d'émissivité de type STADIP de chez Saint GOBAIN ou équivalent. Dimension à définir selon volume à la charge de l'entreprise.
- Le vitrage est inséré dans un joint portefeuille, ce joint assure une liaison compacte entre PVC et vitrage.
- Soubassement en PVC blanc identique à l'existant
- Béquille double EST AG 41 RALLONGEE, MODELE EST ZG320 (longueur béquille : 320 mm)+ serrure de surêté
- Barre anti-panique coté intérieur
- Couleur identique à l'existant
- Seuil en aluminium inférieure à 18 mm
- Scellements et fixations

L'entreprise devra vérifier les dimensions de l'ouverture sur place.

Et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation :** Salle d'attente

#### **Article n° 43 - Grille de ventilation**

Fourniture et pose de grille maille 20 x 20 intérieure et extérieure de ventilation comprenant

- grille aluminium épaisseur 8 mm
- dimension 20 x 20 cm
- avec mousticaire

- coloris au choix de l'architecte
- Fixation et scellement
- Et toutes sujétions de l'entreprise

**Localisation :** -

Compresseur  
Local déchet

#### **Article n° 44 - Grille de ventilation pour menuiseries**

L'entreprise aura à sa charge la pose de grille de ventilation comprenant

- Rainurages
- Pose des grilles
- Fixation

Et toutes sujétions de l'entreprise.

Les grilles de ventilations seront fournies par le lot Electricité.

**Localisation :** Toutes les menuiseries

#### **Article n° 45 - Vitrophanie**

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la pose de film décoratifs dépolis type INT 420 de chez REFLECTIV ou équivalent comprenant :

- Travaux préparatoire
- Pose du film décoratif
- Pose sur les 2/3 de la fenêtre
- Et toutes sujétions de l'entreprise.

**Localisation :** -

Salle de soin  
Medecin  
Cabinet dentiste  
Cabinet infirmière MSA